

## **Avis émis par le CHSCT93 le 6 avril 2020**

1-Afin d'endiguer l'épidémie, pour assurer la sécurité et protéger la santé de tous les personnels, le CHSCTD exige la mise en place du dépistage systématique comme le préconise l'OMS, à commencer par celui des personnels ayant des symptômes et ceux ayant été en contact avec des personnes infectées, de tous les personnels travaillant dans les pôles d'accueil des enfants de soignants et de personnels sociaux, ou ceux s'étant rendu sur leur lieu de travail ces trois dernières semaines, ainsi que de tous les personnels à risque ».

2-Le CHSCT D demande un dépistage généralisé aux personnels et aux élèves comme préalable à toute reprise d'activité.

3- Le CHSCT93 demande que tous les personnels puissent en cas de contamination au Covid-19, être déclarés en accident de travail automatiquement et que cela soit reconnu en tant que maladie professionnelle.

4- Le CHSCT93 demande que le droit de retrait des personnels soit reconnu pour tous les établissements dans lesquels il a été exercé.

5- Le CHSCTD demande que lui soient communiqués les chiffres des personnels atteints, le nombre d'arrêts de travail, le nombre d'établissement ou de services touchés et malheureusement si c'est le cas, le nombre de personnels décédés.

6- Le CHSCTD demande que toutes les ASA soient automatiquement accordées et sans limite de temps, pour toute la durée du confinement, pour tous les personnels ayant des enfants ou en ASA médicale.

7-Nous exigeons les moyens de protection adéquats pour les personnels et les enfants de personnels soignants et autres (sociaux, police, pompiers...) en contact les uns avec les autres : des masques, du gel hydroalcoolique, ainsi que la désinfection quotidienne des locaux.